

DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2024

Présents : M. HANON, maire-président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme LEMBEZAT (pouvoir à M. DESPLAT), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes LABORDE (pouvoir à Mme FOURQUET), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ),

Secrétaire de séance : Mme ROUSSET-GOMEZ

24 - 105 - DÉCISION MODIFICATIVE 1 - BUDGET ANNEXE CAMPING DE LA COMMUNE D'ORTHEZ/SAINTE-SUZANNE

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, maire-adjoint :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à quelques réajustements budgétaires concernant le budget annexe camping de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne à la demande des services du Trésor Public.

Il s'agit de régulariser un chèque impayé de la régie camping de 2016 qui est proposé en non - valeur.

La décision modificative s'équilibre en dépense pour la section de fonctionnement comme suit :

CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	MONTANT
O11	6541	Créances admises en non valeurs	100,00 €
O11	6231	annonce et insertion	-100,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour – 6 abstentions (M. CONEJERO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. MELIANDE, BERGES, LABENNE), approuve la décision modificative n°1 du budget annexe camping de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 septembre 2024
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Publiée le

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

